

Arrêté du 5 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2008 fixant le montant de la prime spécifique d'habilitation attribuée à certains personnels techniques de l'aviation civile

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	21/09/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVA1415956A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029476264

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...]La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation[...]

TEXTES VISÉS

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé du budget,Vu le décret n° 2008-1448 du 30 décembre 2008 portant création d'une prime spécifique d'habilitation attribuée à certains personnels techniques de l'aviation civile ;Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 fixant le montant de la prime spécifique d'habilitation attribuée à certains personnels techniques de l'aviation civile,Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVA1415956A du 21 septembre 2014, « Arrêté du 5 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2008 fixant le montant de la prime spécifique d'habilitation attribuée à certains personnels techniques de l'aviation civile ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029476264> (consulté le 31 août 2026).